

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

CONTRAT DE VILLE 2015 * 2022

Avenant au contrat 2021-2022 Protocole d'engagements renforcés et réciproques



SOMMAIRE

PREAMBULE	P 3
<u>ARTICLE 1</u> - Identification du contrat initial	P 4
<u>ARTICLE 2</u> - Objet de l'avenant	P 5
<u>ARTICLE 3</u> - Le périmètre	P 6
<u>ARTICLE 4</u> - Organisation du suivi et évaluation de l'avenant au contrat de ville	P 6
<u>ARTICLE 5</u> – Priorités et enjeux	P 7

L'AVENANT AU CONTRAT DE VILLE

Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2021 – 2022

Préambule

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a développé une ambition forte de l'état pour les quartiers et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,
- Un contrat unique intégrant les dimensions, sociales, économiques et urbaines,
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise l'ensemble des partenaires,
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'état et des collectivités territoriales,
- La participation des habitants à la co-construction des contrats et leur pilotage.

A ce titre, les contrats de ville conclus en 2015 constituent le cadre privilégié de cette concrétisation. Le contrat de ville de Bollène doit permettre d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers et se susciter un nouvel élan autour de trois piliers :

- Cohésion sociale,
- Emploi et développement économique,
- Santé.

La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a été adoptée en conseil des ministres le 18 juillet 2018 à l'issue d'une grande concertation. Elle comprend 40 décisions gouvernementales mettant en actes les orientations fixées par le président de la République pour « garantir les mêmes droits aux habitants », « favoriser l'émancipation » et « faire république » dans les quartiers de la politique de la ville.

Les contrats de ville ont été prorogés par la loi des finances 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 en cohérence avec les engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui se déploient sur la durée du quinquennat.

Dans sa circulaire du 22 janvier dernier, le premier ministre a demandé aux préfets d'engager la rénovation des contrats de ville avec les collectivités afin d'inscrire les engagements de la mobilisation nationale pour chacun des contrats et territoires de la politique de la ville.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fixe le cadre national du renouvellement urbain et permet de concentrer l'ensemble des moyens des partenaires de la Ville de Bollène afin d'avoir un véritable levier sur :

- l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires,
- la réduction des écarts de développement économique et social entre les quartiers prioritaires et l'ensemble du territoire.

Le choix des quartiers se fonde sur le critère unique de concentration de personnes à bas revenus. Le contrat de ville recouvre une grande diversité d'intervention, notamment en matière d'éducation, de développement social, économique et culturel, d'emploi,

d'amélioration du cadre de vie, de sécurité, de prévention de la délinquance et de santé , en concertation avec le conseil citoyens.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques est l'occasion de rappeler qu'à travers sa mise en œuvre sur le territoire, la politique de la ville poursuit trois grands objectifs :

- **Garantir les mêmes droits** : permettre aux individus d'être en situation d'égalité et de vivre dans des quartiers comme les autres. Cela passe par des actions ciblant la sécurité, la mixité sociale, le logement et le cadre de vie, la solidarité et la mobilité.

- **Favoriser l'émancipation** : agir en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion professionnelle pour donner à chacun, dès le plus jeune âge, les mêmes chances de réussite et la possibilité de choisir sa vie.

- **Faire République**: La politique de la ville doit permettre la diffusion des valeurs de la République partout et pour tous dans toutes les composantes ; application de la loi, prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, solidarité territoriale, soutien aux acteurs de terrain, engagement, accès à la culture et promotion de l'égalité femmes-hommes.

Le protocole d'engagement renforcés et réciproques a pour ambition de décliner , à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'état dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, en cohérence et en lien avec les spécificités de chaque contrat de ville.

Dans le cadre de la démarche initiée sur la zone prioritaire du territoire de Bollène, le protocole doit permettre de prioriser et clarifier le contrat de ville sur la base des éléments issus de l'évaluation à mi-parcours 2015/ 2019.

Cette prorogation du contrat de ville jusqu'en 2022 donne une nouvelle impulsion à la mobilisation du droit commun des signataires.

Ces engagements conjoints doivent trouver une traduction très opérationnelle. Des indicateurs de résultats seront suivis à l'échelon local et à l'échelle nationale, sous la responsabilité conjointe de l'état et de la collectivité.

Documents de référence

Cet avenant, qui sera annexé au contrat de ville, il s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
- la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017,
- le Pacte de Dijon « cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018,
- la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE),
- le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018),
- l'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de ville.

Article 1 : Identification du contrat initial

Contrat de Ville – Bollène – signé le 17 décembre 2015

Article 2 : Objet de l'avenant

Cet avenant vise à apporter une meilleure lisibilité au contrat de ville, de le réviser au regard des évolutions constatées et des résultats obtenus à mi-parcours, des nouveaux textes et mesures adoptés.

Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- *Recentrer l'intervention* sur les enjeux majeurs du contrat de ville, notamment au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours,
- *Clarifier les objectifs communs* à l'ensemble des signataires du contrat de ville (dans leur ambition et leur formulation)
- *Réaffirmer le principe d'une gouvernance* associant les Conseils citoyens,
- *Décrire les améliorations* visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées (intercommunales, communales, ...) et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat (animation, ingénierie, méthodes et outils).

Cet avenant se veut synthétique, lisible et compréhensible par tous.

Il a pour ambition de décliner les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers.

Cette déclinaison se fait en cohérence avec les propositions issues de l'évaluation à mi-parcours 2015 / 2019 du contrat de ville.

Pour ce faire, au travers du protocole d'engagements renforcés et réciproques de la commune de Bollène, les partenaires réaffirment leur intention ;

- de renforcer la gouvernance en associant le conseil citoyen,
- de décliner les objectifs en fiches actions afin de poursuivre et développer le travail engagé sur la période 2015 /2019.
- à partir d'une méthodologie d'observation / suivi / évaluation revisitée du contrat de ville, préfigurer la stratégie territoriale en terme de politique de la ville après 2022.

Calendrier d'étapes pour l'élaboration de cet avenant.

En termes de méthodologie, l'avenant a été rédigé via les étapes suivantes :

- courant septembre 2020 : Positionnement du Chef de projet contrat de ville / définition du calendrier de construction de l'avenant et d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville avec le Délégué du Préfet..
- Octobre 2020 : Réunions techniques thématique habitat / Réunion technique diagnostic / Comité technique pour valider la programmation 2020 / Rencontre avec les porteurs de projet pour évaluation des actions.

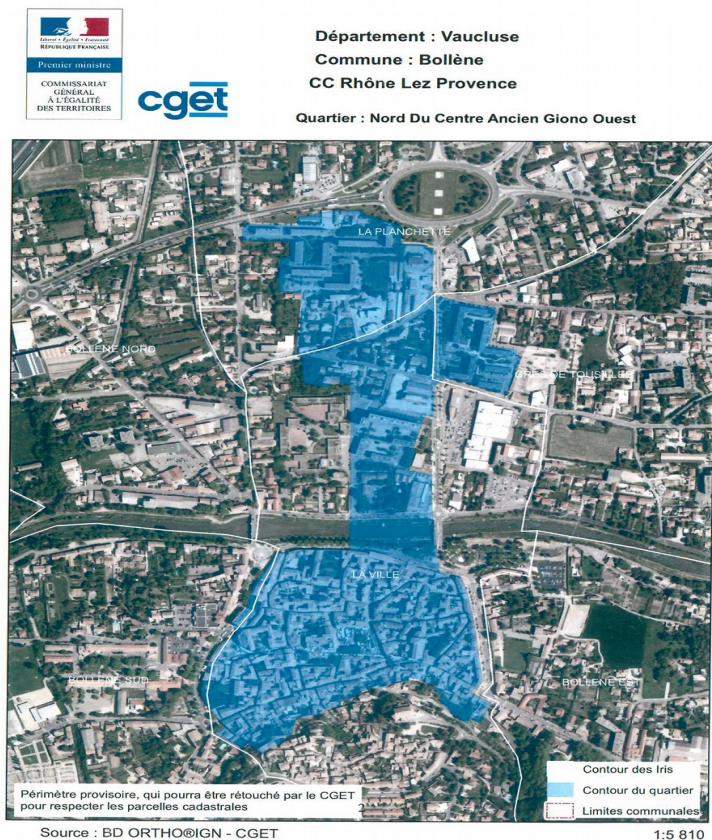
- Novembre 2020 : Définition des orientations politiques de l'avenant avec les décideurs politiques.
- Décembre 2020 : Comité de pilotage pour valider le bilan à mi-parcours 2015/2019 du contrat de ville et l'avenant au contrat / réunion publique avec les acteurs locaux pour la présentation de la démarche / Validation des différentes convention en conseil municipal et communautaires (subventions liées aux actions 2020, avenant au contrat 2020-2022 / conventions TFP / Appel à projets 2021.
- janvier 2021 : réunions technique thématiques (santé / social / éducation / prévention – sécurité / recueil des projets / Comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville pour la programmation 2021.

Article 3– Le périmètre

Le contrat de ville de la commune de Bollène concerne les quartier qui ont été retenus au titre de la géographie prioritaire : **Nord du Centre Ancien Giono Ouest avec 2449 habitants en 2019.**

- centre ancien
- cité du Pont neuf
- cité du vélodrome
- cité la Rocade

Ce périmètre reste inchangé.



Article 4 – Organisation du suivi et évaluation de l'avenant au contrat de Ville

Des propositions d'amélioration de l'organisation et de l'animation du contrat de ville (suivi, évaluation, adaptation) trouvent leur inscription dans le présent protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2021/2022.

Elles prennent la forme suivante :

1 – Des réunions régulières entre élus de la politique de la ville

Mise en place en fin d'année 2020, de réunions entre élus délégués au contrat de ville, sur les thématiques transversales sécurité, habitat, urbanisme, éducation-jeunesse, sport, loisirs et culture. Temps d'échanges, de débat et de prises de décisions partagées.

Le chef de projet politique de la ville y est associé. Ainsi une construction des enjeux locaux est réalisée.

Ce groupe d'élus et l'équipe du service politique de la ville se réunissent en amont des comités de pilotage et aussi souvent qu'un arbitrage doit être rendu.

2 – Des groupes techniques

Ils sont composés des services de droit commun et Politique de la ville de l'état, de la commune, des partenaires financeurs. Selon les thématiques et l'ordre du jour, des représentants du conseil citoyens peuvent être associés.

Plusieurs groupes seront constitués correspondant aux thématiques inscrites dans le contrat de ville :

- 1 groupe technique cohésion sociale
- 1 groupe technique sécurité / prévention de la délinquance
- 1 groupe technique habitat
- 1 groupe technique santé / social
- 1 groupe technique économie et insertion

Ces groupes seront consultés pour débattre à partir de constat dans une recherche de solutions et de mise en place d'actions.

3 – Un comité technique

Il est composé des responsables techniques et/ou opérationnels des services des signataires du contrat de ville. Il propose des orientations stratégiques et des priorités annuelles de la programmation et valide les propositions de programmation.

4 – Un comité de pilotage pour décider ensemble de la mise en œuvre du contrat de la ville

Co-présidés par le préfet du Vaucluse et le Maire de la ville de Bollène, il se réunit une fois par an pour définir les priorités s'appuyant sur les processus d'observation, de suivi, d'évaluation et les ajuster.

3 – Un comité technique

Il est composé des responsables techniques et/ou opérationnels des services des signataires du contrat de ville. Il propose des orientations stratégiques et des priorités annuelles de la programmation et valide les propositions de programmation.

Article 5 : Priorités et enjeux

Une approche globale de l'action publique

La mobilisation des politiques publiques de droit commun est élevée en principe dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville. Pour rappel : « Elle (la Politique de la Ville) mobilise et adapte , en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres » (loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art 1).

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, réalisée en 2019, a confirmé que la mobilisation des politiques publiques de droits commun doit impérativement être réaffirmée.

Les écarts de conditions de vie entre les habitants des QPV et ceux des autres quartiers des territoires éligibles sont toujours observés, voire se sont accentués entre 2015 et 2019.

Aussi, les thématiques prioritaires issues du contrat de ville (jeunesse, emploi, cadre de vie, accès aux droits, santé, culture) restent d'actualité et doivent être au cœur de l'action déployée dans le cadre du protocole. Elles correspondent en 2020 aux attentes prioritaires des habitants et ont été en exergue pour la plupart dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours.

Il s'agit des sujets suivants :

- le champ de l'éducation des enfants et des jeunes et du soutien parental,
- la place des femmes et en particulier dans le domaine de l'insertion professionnelle,
- lever les freins à l'emploi et favoriser l'employabilité des habitants,
- agir en faveur d'une vie associative et d'un renforcement des liens sociaux sur le territoire,
- rechercher une plus grande mixité sociale et culturelle,
- accroître la place faite à la culture
- assurer la sécurité des habitants.

Des objectifs à affiner pour une feuille de route claire et partagée

Les orientations prises en 2015 pour le choix des piliers et les enjeux transversaux du contrat de ville sont insuffisantes et nécessitent d'être complétées.

Le protocole va donc permettre de réajuster et d'affirmer certaines priorités des signataires que le bilan à mi-parcours a mis en évidence, en intégrant dans l'ensemble des pratiques le principe de « l'aller-vers ».

5.1 – Les priorités de la commune et de l'état

- *Cohésion sociale - Sécurité / Prévention de la délinquance*

Pour la Commune	Pour l'Etat
<p>⌘ Renforcer les relations opérationnelles des forces de sécurité : Police municipale / gendarmerie.</p> <p>⌘ Renforcer le partage d'informations entre professionnels à travers les diverses rencontres en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités par la création d'un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).</p> <p>⌘ Créer un observatoire de la délinquance et des incivilités.</p> <p>⌘ Prévenir le communautarisme (CLSPD - formation – conférences – Observatoire)</p> <p>⌘ Renforcer les liens entre la préfecture / collectivités territoriales et les bailleurs sociaux pour favoriser la sécurisation de l'habitat social en lien avec la TFPB.</p> <p>⌘ Prévenir les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes (hébergement familial d'urgence)</p> <p>⌘ Accès aux droits et aux devoirs</p> <p>⌘ Soutenir les actions de rapprochement forces de l'ordre / population.</p> <p>⌘ Favoriser le contact avec la population par la mise en place de médiateurs de</p>	<p>⌘ Renforcer les relations opérationnelles forces de sécurité / population.</p> <p>⌘ Renforcer le partage d'informations entre professionnels à travers les diverses rencontres en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre l'incivilité (CLSPD...)</p> <p>Prévention et radicalisation</p> <p>⌘ Favoriser le partage et la circulation de l'information en matière de prévention de la radicalisation (plan de prévention de la radicalisation annexé au contrat de ville)</p> <p>⌘ Mener des actions concrètes en matière d'accompagnement des jeunes, de renforcement de l'esprit critique et de la lutte contre le complotisme,</p> <p>⌘ Poursuivre et développer les actions du GSFR (groupe de sensibilisation et de formation contre la radicalisation) dans le contrat de ville.</p> <p>⌘ Renforcer les liens entre la préfecture / collectivités territoriales et les bailleurs sociaux pour favoriser la sécurisation de l'habitat social sur diverses thématiques (résidentialisation, mise en place de gestion de la vidéo protection).</p> <p>⌘ Prévenir les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes.</p> <p>⌘ Soutenir les actions de rapprochement forces de l'ordre / population.</p>

<p>tranquillité publique</p> <p>⌘ Accompagner et être à l'écoute de la jeunesse (Point écoute et info jeunesse / réflexion autour de la création d'un lieu d'accueil jeunesse)</p>	
--	--

- *Cohésion sociale - Renouvellement urbain et cadre de vie*

Pour la Commune	Pour l'Etat
<p>⌘ Redynamiser le dispositif OPAH du centre ancien Giono pour le traitement des propriétés dégradées (dispositif OPAH)</p> <p>⌘ Optimiser l'utilisation de l'abattement de la TFBP par la mise en place d'actions en faveur des habitants des QPV.</p> <p>⌘ Favoriser la mixité sociale dans les logements sociaux</p> <p>⌘ Maintenir la tranquillité publique dans les quartiers (voisins vigilants / îlotage / bailleurs sociaux)</p> <p>⌘ Développer la médiation sociale et le contact avec les habitants</p> <p>⌘ Favoriser l'animation et la dynamisation sociale dans les QPV (accompagnement des habitants au changement, responsabilisation des habitants à leur cadre de vie, à l'environnement et à l'écologie)</p> <p>⌘ Mettre en place des appartements d'urgence pour l'accueil des sans abris et situation d'urgence suite à un acte de violence</p>	<p>⌘ Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées</p> <p>⌘ Optimiser l'utilisation de l'abattement de la TFBP</p> <p>⌘ Accompagner les habitants au changement dans le cadre de la gestion d'attente des opérations de rénovation urbaine</p> <p>⌘ Favoriser la mixité sociale dans le QPV, à travers notamment des logements sociaux et une politique des loyers adaptés</p>

Pour la Commune	Pour l'Etat
<p>Educatif / parentalité</p> <p>⌘ Conforter le rôle de l'école (renforcement du lien avec les familles, le suivi personnalisé des élèves dès le plus jeune âge) – Diagnostic partagé afin de favoriser la mise en place d'outils de lutte contre l'échec scolaire.</p> <p>⌘ Permettre la mise en place des dédoublements des classes de CP / CE1 en REP</p> <p>⌘ Accompagner la jeunesse dans sa scolarité (dispositifs clas / soutien à la scolarité / Un pour un ...)</p> <p>⌘ Asseoir la continuité éducative (en favorisant la sociabilisation précoce de l'enfant et la cohérence éducative, en temps et hors temps scolaire en développant l'accompagnement à la parentalité)</p> <p>⌘ Favoriser l'accueil et l'écoute des parents (LAEP / RAM / Point écoute / café parents / médiation sociale / EVS)</p> <p>⌘ Réduire la fracture numérique</p> <p>⌘ Valoriser la réussite des élèves, reconnaître le mérite (bourses en échange d'un travail bénévole pour des actions d'intérêt général)</p> <p>Culture</p> <p>⌘ Favoriser l'éveil des enfants au monde de l'art : musique, visuels, théâtre, danse,...</p> <p>⌘ Favoriser la promotion de la culture (pass culture)</p> <p>⌘ Favoriser les pratiques culturelles</p> <p>⌘ Favoriser l'accessibilité culturelle et événementielles (mobilité, information sur l'offre culturelle, changer les représentations)</p>	<p>⌘ Conforter le rôle de l'école (renforcement du lien avec les familles, le suivi personnalisé des élèves dès le plus jeune âge)</p> <p>⌘ Accompagner le dédoublement des classes de CP / CE1 en REP</p> <p>⌘ Asseoir la continuité éducative (en favorisant la sociabilisation précoce de l'enfant et la cohérence éducative, en temps et hors temps scolaire en développant l'accompagnement à la parentalité)</p> <p>⌘ Lutter contre le décrochage scolaire</p> <p>⌘ Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en proposant des stages de 3ème de qualité pour les collégiens en REP</p> <p>Culture</p> <p>⌘ Promouvoir l'accès à la culture (pass culture pour les jeunes, développer les jumelages avec les institutions culturelles, ...)</p> <p>⌘ Développer l'accessibilité culturelle (mobilité, information sur l'offre culturelle, changer les représentations) des lieux, institutions ou événements culturels</p>

<p>⌘ Soutenir les acteurs et les initiatives culturels</p> <p>Sport</p> <p>⌘ Promouvoir l'accès à la pratique des activités physiques et sportives des filles et des femmes dans les associations et structures collectives.</p> <p>⌘ Permettre à la jeunesse d'accéder aux clubs sportifs</p> <p>⌘ Favoriser la mixité sociale dans les clubs sportifs</p> <p>Loisirs</p> <p>⌘ Favoriser la mixité socio-culturelle au sein des structures accueils de loisirs péri et extra-scolaires (tarification, transport - CEJ / Plan mercredi)</p> <p>⌘ Améliorer la communication des activités de loisirs proposées</p> <p>Environnement</p> <p>⌘ sensibiliser les enfants à la faune et la flore.</p> <p>⌘ Favoriser la transmission de savoirs intergénérationnels</p> <p>⌘ sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et l'écologie</p> <p>Prévention des risques (protection de l'enfance)</p> <p>⌘ Maintenir la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des noyades</p> <p>⌘ Sensibiliser les enfants à la sécurité routière (permis piéton, j'apprends à faire du vélo, pédibus)</p> <p>⌘ Sensibiliser les enfants aux dangers d'internet et des réseaux sociaux</p> <p>Citoyenneté</p> <p>⌘ Permettre à la jeunesse de s'exprimer (enquête, conseil jeunesse, conseil citoyens, conseil de maison Evs)</p>	<p>⌘ Réduire les inégalité d'accès à la pratique des activités physiques et sportives et accroître l'accès au sport des filles et des femmes tout au long de la vie</p> <p>⌘ Favoriser l'accès aux clubs sportifs des jeunes</p> <p>⌘ Encourager la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des noyades</p> <p>⌘ Ouvrir le champ des possibles : agir en faveur de l'ouverture des jeunes à leur environnement</p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Favoriser la prise d'autonomie chez les jeunes (accompagnement projets) ⌘ Favoriser les échanges, le partage et la tolérance (événementiel) 	
--	--

• *Cohésion sociale - Renforcement du lien social / citoyenneté*

Pour la Commune	Pour l'Etat
<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Soutenir les projets d'accompagnement des publics les plus fragiles pour lutter contre la fracture numérique et contribuer à l'égalité d'accès aux droits ⌘ Promouvoir et développer les actions d'apprentissage de la langue française ⌘ Soutenir et faciliter la coordination des acteurs sociaux de terrain pour faciliter l'accompagnement des publics fragilisés ⌘ Permettre une meilleure lisibilité financière à moyen ou long terme aux porteurs de projets. ⌘ Simplifier le quotidien des associations ⌘ Augmenter le nombre de postes d'adultes relais pour une intervention sur le terrain ⌘ Dynamiser le conseil de maison initié par l'EVS pour augmenter une animation territoriale participative (conseil de maison) ⌘ Soutenir les acteurs œuvrant en politique de la ville à la laïcité et aux valeurs de la République (formations – création d'une charte – sensibilisation à la radicalisation, renforcement de l'esprit critique et lutte contre le complotisme...) ⌘ Soutenir le dispositif service civique au sein de la commune ⌘ Favoriser les projets qui permettent de faire progresser l'égalité femmes/hommes 	<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Accompagner les publics les plus fragiles pour lutter contre la fracture numérique et contribuer à l'égalité des droits, ⌘ Soutenir et développer les apprentissages de la langue française, <p>Soutien aux acteurs de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⌘ Accroître le développement de CPO (conventions pluriannuelles d'objectifs) pour donner une meilleure lisibilité financière aux « associations de proximité faisant leurs preuves » et simplifier le quotidien des associations, ⌘ Renforcer le nombre de coordonnateurs associatifs (poste FONJEP), créer des postes de médiateurs/adultes relais dans les structures de terrain , ⌘ Expérimenter une animation territoriale participative (projet Cget – régie de quartiers), <p>Engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ⌘ Sensibiliser les acteurs œuvrant en politique de la ville, à la laïcité et aux valeurs de la République (formation,...) ⌘ Développer le service civique, ⌘ Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes/hommes (réappropriation

<p>(réappropriation de l'espace public, levée des freins à l'emploi des femmes, soutenir les actions émancipatrices en faveur des femmes...)</p> <p>⌘ Créer un observatoire de la jeunesse sur le territoire communal (diagnostic / évaluation / statistique)</p>	<p>de l'espace public, levée des freins à l'emploi des femmes, favoriser financièrement les actions émancipatrices en faveur des femmes...)</p>
---	---

• *Emploi / Développement économique et insertion sociale*

Pour la Commune	Pour l'Etat
<p>⌘ Développer la formation et l'accompagnement des projets d'entrepreneuriat des habitants et favoriser la création et le développement d'entreprises</p> <p>⌘ Mettre en place un accompagnement renforcé des jeunes vers et dans l'emploi, adapté à leurs besoins</p> <p>⌘ Favoriser la mobilité des habitants et en particulier la jeunesse (études, formation, travail,...)</p> <p>⌘ Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelles (parrainage, tutorat, cordée de la réussite, aide au permis, aide au Bafa, soutien à la recherche de stage par une coordination avec le réseau d'entreprises ,...)</p> <p>⌘ Lever les freins à l'emploi et favoriser l'employabilité des habitants, en particulier des femmes</p> <p>⌘ Créer un observatoire économie et insertion sur le territoire communal (diagnostic / évaluation / statistique)</p>	<p>⌘ Mettre en œuvre le Pacte pour les quartiers de toutes les Entreprises (PAQTES), et déployer le plan 10 000 entreprise pour l'inclusion et l'insertion professionnelle (favoriser l'alternance, recruter de manière non discriminatoire, acheter de manière plus responsable et inclusive...)</p> <p>⌘ Développer la formation et l'accompagnement au projet entrepreneurial des habitants, et favoriser la création et le développement d'entreprises</p> <p>⌘ Mettre en place un accompagnement renforcé des jeunes vers et dans l'emploi, adapté à leurs besoins</p> <p>⌘ Accompagner les jeunes dans leurs insertion professionnelle (cordée de la réussite, parrainage, tutorat...)</p> <p>⌘ Lever les freins à l'emploi et favoriser l'employabilité des habitants, en particulier des femmes</p> <p>⌘ Mobiliser les entreprises inclusives et les accompagner dans la définition de leurs besoins de recrutement afin qu'elles mobilisent les outils favorisant l'égalité des chances et accueillent ou recrutent des habitants des QPV</p> <p>⌘ Soutenir la dynamique des clauses d'insertion</p> <p>⌘ Favoriser l'inclusion sociale en</p>

	stimulant l'émergence de projet dans le numérique ⌘ Déployer le dispositif emplois francs
--	--

- *Santé*

Pour la Commune	Pour l'Etat
⌘ Créer un Contrat Local de Santé (C.L.S)	⌘ Déployer le Projet Régional de Santé (PRS) au sein des QPV ⌘ Susciter la signature d'un contrat local de santé et favoriser sa déclinaison opérationnelle ⌘ Développer « des passerelles » entre le contrat local de santé, l'Atelier Santé Ville et le Contrat Local de Santé Mental pour renforcer le partenariat et favoriser leurs déclinaisons opérationnelles
⌘ Favoriser la mise en œuvre d'un atelier santé ville pour créer et développer le partenariat	⌘ Mettre en œuvre un atelier santé ville pour créer et développer le partenariat
⌘ Favoriser l'émergence d'un Conseil Local en Santé Mentale	⌘ Susciter la mise en œuvre d'un conseil local en santé mentale
⌘ Créer un observatoire de la santé sur le territoire communal (diagnostic / évaluation / statistique)	⌘ Développer les actions de médiation en faveur de l'accompagnement aux démarches de santé des habitants
⌘ Accompagner et soutenir les actions de médiation en faveur de l'accompagnement aux démarches de santé des habitants	

Une approche transversale dans la démarche

• L'égalité femmes/hommes

L'article 1er de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit pour l'état et les collectivités territoriales la mise en œuvre d'une « **politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée** »

La politique de la ville concourt à l'égalité entre les femmes et les hommes en positionnant cette dimension dans un axe transversal dans la programmation du contrat de ville.

Les actions qui s'y rapportent doivent être intégrées dans les trois piliers :

- **Emploi / Développement économique et insertion sociale**
- **Cohésion sociale**
- **Santé**

Les orientations nationales 2019 et les moyens d'intervention de la politique de la ville

initient une nouvelle étape dans la mise en place d'une démarche intégrée, en prévoyant l'expérimentation d'un budget intégrant l'égalité F/H dans la programmation des crédits dès l'exercice 2020. L'institution progressive d'une approche budgétaire intégrée peut se décliner en trois axes principaux :

- La sensibilisation et la formation des acteurs aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- La mise en place d'une procédure d'analyse et de cotation des dossiers de demande de subvention au regard de la prise en compte de ces enjeux,
- La détermination d'objectifs indicateurs.

• **la jeunesse**

Les différentes approches sectorielles du contrat de ville mettent en exergue la situation de fragilité particulière des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des objectifs existent pour répondre à certains de leurs besoins, notamment dans le champ de la formation et de l'insertion professionnelle. Il apparaît nécessaire de pouvoir développer un accompagnement transversal en articulant les différents dispositifs au bénéfice de chaque individu. Les moments pivots du décrochage (scolaire, social, culturel, judiciaire) doivent faire l'objet d'une attention particulière. Des instances de suivi individuel, comme le PRE (programme de réussite éducative) et les parcours d'excellence peuvent répondre à ces enjeux.

Les pratiques de « l'aller vers » le droit commun doivent être privilégiées, afin de réellement œuvrer à la compensation du déficit de recours aux droits et aux services publics.

• **la lutte contre la précarité**

L'ensemble des indicateurs sociaux, éducatifs et économiques montrent la fragilité particulière des habitants des quartiers de la politique de la ville, au-delà du seul critère de la pauvreté. Ces fragilités peuvent remettre en cause la pertinence et l'efficacité des accompagnements proposés, en premier lieu les dispositifs d'insertion et de maintien de l'emploi.

Afin de rendre aux personnes et aux familles les sécurités qui leur permettraient « d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux », les partenaires s'engagent par diverses actions à renforcer l'accès à la santé (aux soins comme à la prévention), à soutenir les fonctions parentales des familles les plus fragilisées et les impliquer dans la scolarité de leur enfant par l'apprentissage de la langue française et des codes socio-culturels.

La fracture numérique vient renforcer la précarité d'une population plus dépendante aux différentes applications numériques permettant d'accéder aux droits. Une action de lutte contre l'illectronisme doit être articulée avec les actions de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage du français.

• **la sécurité et la prévention de la délinquance**

Les habitants des quartiers prioritaires sont trop fréquemment confrontés aux incivilités, aux nuisances liées à différents trafics dont les stupéfiants, aux dégradations des espaces publics, du mobilier urbain ou de leur véhicule voire à des agressions.

En plus de cibler des personnes et des biens, ces actes portent atteinte à la cohésion

sociale, désorganisant socialement ces territoires et peuvent nourrir un fort sentiment d'insécurité chez les habitants.

C'est pourquoi, pour contribuer à restaurer la confiance des habitants à l'égard de l'action publique et de sécuriser leur vie quotidienne, il est impératif de mettre en cohérence l'intervention de l'ensemble des acteurs dans ces quartiers, tant au titre de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes que de l'accompagnement des familles et des jeunes exposés aux trafics auxquels ils peuvent prendre part (stupéfiants, vols et recels notamment). La prévention des pratiques à risque est également une priorité (addiction, rodéos,...)

La chaîne des opérateurs concourant à cette démarche intègre les acteurs de l'éducation et de l'insertion ainsi que ceux du logement, qui par leur intervention auprès des habitants et sur les territoires des quartiers, complètent l'action conjointe de l'état (gendarmerie, chaîne pénale) et de la collectivité (police municipale, médiateurs notamment)

❑ **Une participation des habitants via le conseil citoyens**

« Si les conseils citoyens ne s'occupent pas des questions qui leur tiennent à cœur, s'ils ne sont pas intégrés aux enjeux de la rénovation et du contrat de ville, s'ils n'ont pas les moyens de leurs ambitions, ils risquent de devenir des contenants dépouillés de valeur ajoutée » (extrait du rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la commission nationale du débat public)

Jusqu'en 2022, il s'agit donc à promouvoir le pouvoir d'agir des habitants et de s'emparer des sujets qui les préoccupent pour améliorer leur quotidien et le vivre ensemble. L'état et les collectivités ont, ainsi, pour objectifs de travailler au fonctionnement autonome des conseils citoyens et leur implication dans le contrat de ville.

Un accompagnement est mis en place pour favoriser l'implication des conseillers citoyens des QPV bollénois dans le suivi du contrat de ville. Il s'agit de les associer à toutes les phases de programmation annuelles et peuvent émettre un avis sur les projets déposés au titre de la politique de la ville et de l'amélioration de l'habitat.

En tant que porte-voix de leur quartier, leur expertise d'usage est particulièrement pertinente dans ce cadre.

Il convient donc de poursuivre et d'approfondir cette implication dans le cadre de recommandations nationales, et plus particulièrement en renforçant le pouvoir d'agir des conseils citoyens. Il s'agit de les orienter vers des formations spécifiques et adaptées à leurs missions, de susciter de nouvelles initiatives locales, et de les accompagner à travers le fond de participation, de continuer à les associer à la vie de la cité.

5.2 – Priorités et contributions du Conseil départemental de Vaucluse

Pour le Département, signataire et partenaire des contrats de ville depuis 2015, cette politique publique vise à lutter, tout comme la politique d'action sociale dont il est chef de fil, contre toutes les exclusions pour l'ensemble des publics (précarité, âge, handicap, logement, dépendance, isolement...) dans un objectif commun de soutien aux personnes dans leur quotidien, pour favoriser leur autonomie et réduire les inégalités sociales ou territoriales à travers des actions de proximité.

Cette démarche s'organise dans le même cadre d'action territorialisé que celui de l'action sociale, concerne le même public que celui des Edes (Espace Départementaux des

Solidarités), et propose une politique partenariale qui mobilise les acteurs de terrain déjà connus autour d'une analyse des besoins sociaux et d'un diagnostic partagé.

A ce titre, le Département, acteur majeur du développement social local, entend réaffirmer sa mobilisation dans l'accompagnement des politiques publiques en faveur de quartiers prioritaires et la contractualiser par la signature de ces protocoles.

Cette mobilisation s'inscrit dans l'orientation stratégique Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement son axe 3 « contribuer à une société plus inclusive et solidaire » dans lequel le Département soutient les dynamiques solidaires de proximité. Celles-ci s'articulent autour de 5 grandes priorités d'intervention :

- Favoriser l'inclusion et la citoyenneté,
- Développer l'accès à l'emploi,
- Promouvoir la qualité de vie,
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation,
- Encourager l'intergénéralité.

L'engagement du Département se déploiera au travers :

- Du droit commun,
- De crédits spécifiques politique de la ville révisables annuellement,
- De la mobilisation des personnels et des locaux Edes,
- De l'accompagnement de la Direction de l'Action Sociale et de son service Prévention des Exclusions et du Développement Social Local.

5.3 - Priorités et contributions de la Caf de Vaucluse

La politique d'action sociale familiale de la caf de Vaucluse dans le respect :

- des orientations nationales (Convention d'Objectifs et de Gestion Etat-CNAF 2018-2022),
- de sa déclinaison départementale par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (Caf-CNAF 2018-2022),
- du schéma départemental des services aux familles (SDSF 2017-2022), permet d'inscrire son intervention dans le cadre du contrat de ville selon les axes suivants :
 - aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
 - contribution à l'amélioration de la qualité de vie des familles, et l'implication dans leur environnement social,
 - environnement social,
 - aide à la réhabilitation de la fonction parentale et des liens familiaux, Impulsion à l'expression la citoyenneté.

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux, partagés entre les acteurs de territoire, la Caf inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- la connaissance de terrain et les techniques d'interventions sociales de ses Agents de Développement des Services aux Familles,
- ses outils d'intervention permettant le soutien et l'accompagnement des actions en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles à travers :
 - la Convention Territoriale Globale (CTG)
 - les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ)
 - les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
 - les dispositifs d'accompagnement à la parentalité (LAEP, REAAP, médiation familiale, lieux ressources,...)

- l'accès aux droits et inclusion numérique
- les projets d'Animation de Vie Sociale (Centre sociaux et espaces de vie sociale)
- les associations relevant de son champ de compétence.

Par un examen au cas par cas, le Conseil d'Administration de la Caf par l'intermédiaire de sa Commission d'Action Sociale se prononce sur les projets susceptibles de répondre à des besoins repérés et ce, dans la limite des moyens financiers alloués. Elle conditionnera sur la durée du Contrat de Ville l'éventuelle reconduction de ses soutiens, à la production de bilans annuels garantissant la pertinence de l'action ainsi que sa plus-value.

La Caf sera partie prenante de sa démarche d'évaluation du Contrat de Ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et des conditions de vie de leurs occupants.

5.4 - Priorités et contributions de la MSA de Vaucluse

La politique d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Alpes Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son plan d'action sociale, d'inscrire son intervention dans la politique de la ville, selon les axes suivants :

La famille, l'enfance et la jeunesse :

- aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociales,
- aide à la fonction parentale et des liens familiaux,
- soutien à la réussite scolaire,
- prévention santé,
- l'implication des jeunes durant leur temps libre dans leur environnement social et citoyen.

Les publics en insertion socio-professionnelle :

- lever les freins à l'accès à l'emploi (mobilité, employabilité, maîtrise de la langue française, santé,...)

L'accès aux droits, pour l'ensemble de ses ressortissants, tant au niveau administratif qu'au niveau de la santé et/ou d'autres droits fondamentaux.

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de territoire, la MSA inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- sa présence sur le département avec ses accueils décentralisés et les techniques d'intervention territoriale de ses Agents de Développement Social Local,
- ses dispositifs de droit commun et sa politique d'action sociale, en direction des familles et des jeunes :
 - la contractualisation avec la collectivité (Contrat Enfance Jeunesse, Contrat Territorial Global),
 - le financement de l'animation globale des centres sociaux,
 - la valorisation de l'Appel à projet Jeunes,
 - les dispositifs d'accompagnement à la scolarité,
 - sa politique vacances,
 - le paiement de prestations de services uniques, ordinaire et/ou spécifique.
- le partenariat avec son réseau associatif en direction du public fragilisé et/ou en insertion professionnel,
- les différents programmes de prévention santé afin de permettre aux bénéficiaires

d'être acteurs de leur santé.

Par un examen au cas par cas, la MSA se prononcera sur les projets nouveaux et innovants susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits en direction des ressortissants et ce dans la limite des moyens financiers alloués.

Elle conditionnera sur la durée du Contrat de Ville l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels précisant le nombre de ressortissants et/ou allocataires bénéficiaires et garantissant la pertinence de l'action ainsi que sa plus-value.

La MSA sera partie prenante de toute démarche de diagnostic et d'évaluation du Contrat de Ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et des conditions de vie de leurs habitants.

Fait à Bollène

Le-----

<p>Pour l'État, Le Préfet de Vaucluse Bertrand GAUME</p>	<p>Pour la Commune de Bollène, Le Maire Anthony ZILIO</p>
<p>Pour le Conseil Départemental de Vaucluse, Le Président Maurice CHABERT</p>	<p>Pour la Communauté de Commune Rhône Lez Provence, Le Président Anthony ZILIO</p>
<p>Pour l'éducation nationale, Le Directeur Académique de Vaucluse, Christian PATOZ</p>	<p>L'Agence Régionale de la Santé Déléguée adjointe, Nadra BENAYACHE</p>
<p>La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse Le Président Georges BOUTINOT</p>	<p>La Mutualité Sociale agricole de Vaucluse La Présidente, Marie-Claude SALIGNON</p>
<p>Pôle emploi</p>	<p>Vallis Habitat Le Directeur Général Philippe BRUNET DEBAINES</p>
<p>SEMIB + Le Président Anthony ZILIO</p>	<p>Grand Delta Habitat</p>